

L'impossible projet de territoire : évolution agricole, révolution sociale, inertie politique au Pays de Saugues (Margéride)

Mauricette FOURNIER

Maître de Conférences en Géographie
Clermont Université, Université Blaise Pascal,
EA 997 CERAMAC, BP 10448, F-63000 Clermont-Ferrand, France

Le propos de cette communication est de montrer, à partir d'une étude de cas, le Pays de Saugues, en Margéride, comment, appliquée à une société encore très "*terrienne et paysanne*", selon l'expression de Christian Mignon (2001), les modalités actuelles de la politique agricole, qui lient de plus en plus étroitement les revenus à la taille des exploitations, aboutit, en exacerbant les concurrences, à interdire tout projet de développement territorial, d'essence collective, dans quelque domaine que ce soit (agricole, et plus généralement économique, social, culturel...).

Cet impossible projet de territoire constitue à bien des égards un paradoxe dans cette montagne où les variables naturelles et sociales semblent s'être combinées à dessein pour qu'émerge une communauté originale, dotée d'une très forte identité culturelle. "*Il faut aller en Margéride*, écrivait André Fel (in Fel et Bouet, 1983) à propos de Saugues, *pour comprendre ce qu'est un "pays" traditionnel : une contrée entièrement rurale centrée sur une petite ville-marché*". Il est vrai que le relief a fortement contribué à la constitution d'une société longtemps très autarcique, à l'identité vivement affirmée. Très nettement délimité à l'est et au sud par les gorges de l'Allier et de la Desges, au nord et à l'ouest par l'échine sommitale de la Margéride (1450 m au Mont Mouchet), le Pays de Saugues (16 communes, 4604 habitants en 1999, dont 2181 au chef-lieu de canton, densité moyenne inférieure à 10 h/km²) constitue l'un des bastions de la France paysanne (plus du tiers des actifs), tant par l'importance économique du secteur agricole que par le poids de cette activité dans les mentalités et les représentations sociales. Cependant, dans le contexte économique contemporain, qui exacerbe les concurrences, la société d'interconnaissance s'affiche aussi comme une société de conflits et de rivalités, qui interdit de développer des projets d'intérêt collectif. D'une manière générale, la compréhension des systèmes de parenté est essentielle, souligne Paul Claval¹, à l'appréhension des cultures locales. Elle l'est d'autant plus dans le cas du Pays de Saugues tant le comportement de la population apparaît, dans presque tous les domaines, conditionné par sa structure familiale, la "famille-souche" et son idéal local, l'ousta (la maisonnée).

L'ousta, l'idéal de la famille-souche saugaine

Les conditions de vie très difficiles ont favorisé l'émergence, puis le maintien, d'un mode de vie très autarcique et d'une organisation sociale à la fois communautaire et inégalitaire. Grâce aux nombreuses études qui lui ont été consacrées, les particularités de la société margéridienne, sa structure anthropologique, la famille-souche, inégalitaire, et de son système agro-pastoral, communautaire, sont désormais bien connus (Claverie et Lamaison, 1982 ;

¹ Claval, P., 1995, *La géographie culturelle*, Nathan, Paris, 379 pages.

Gachon et Fel, 1983 ; Bonin et al, 1983 ; de la Soudière, 1985; etc). Nous ne rappellerons donc que les éléments indispensables à la compréhension de notre argumentation.

Emmanuel Todd (1999) a précisé, en l’associant à un système idéologique et politique, les caractères de cette “famille-souche”, initialement définie par Frédéric Le Play (1806-1882) : c’est un modèle autoritaire et inégalitaire, régi par le principe de la transmission intégrale du patrimoine à un seul des enfants, d’où l’existence d’une très forte relation d’autorité, verticale, entre le père et son héritier. Le domaine familial - l’ousta en Margeride - est donc indivisible, ce qui répond, bien sûr, au besoin de ne pas fractionner les unités économiques, afin qu’elles demeurent viables. Mais cette contrainte a imposé un mode d’héritage très inégalitaire : seul l’un des enfants se mariait et restait sous le toit familial. Selon les moyens de la famille, un ou plusieurs de ses frères et sœurs, pouvaient être dotés et se marier, mais ils devaient quitter la maison. Les autres avaient à choisir entre l’émigration, l’entrée en religion ou le statut de domestique auprès de leurs parents, puis du couple héritier. L’ousta ne constitue pas seulement une “exploitation agricole” au sens économique du terme : il est aussi et surtout à la base du système de référence sociale et du fondement des identités. Ainsi, l’héritier d’un domaine ne peut s’en considérer véritablement propriétaire; il n’est qu’un dépositaire qui a le devoir de remettre le patrimoine à son successeur. Ainsi s’organise, *“une succession continue des générations, une permanence théoriquement infinie du groupe domestique”*, écrit Emmanuel Todd (1999). Ceci explique que les familles étaient moins connues par leur patronyme que par celui de leur ousta, d’où l’usage de sobriquets qui sont encore utilisés².

Inégalitaire entre les enfants nés d’un même ousta, le système consacrait aussi hiérarchies, inégalités et les rivalités entre les maisons. Dans cette société extraordinairement terrienne, la distinction sociale tenait (et tient encore souvent) uniquement au nombre d’hectares possédés et, en découlant, au nombre de tête de bétail que l’on pouvait entretenir, d’où une atmosphère de méfiance, de jalousie, entre les différents lignages, puisque l’objectif d’agrandissement de chacun ne pouvait se réaliser qu’aux dépens des voisins. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, ces conflits trouvaient une traduction dans les nombreux procès que se lançaient les oustas pour se discréditer les uns les autres, selon les alliances matrimoniales qu’ils entendaient mener : l’honneur était aussi précieux que la terre.³

Malgré le climat de méfiance réciproque qui régnait dans les villages, se sont développées de très fortes pratiques communautaires : *“Mieux que partout ailleurs, on comprend ici que c’est une communauté villageoise qui a modelé ce paysage. Les bois de pin fournissaient les coupes d’affouage. Les landes, elles aussi terres communes, servaient au parcours d’un seul troupeau de village sous la conduite d’un seul berger. Vaine pâture, irrigation des prairies, four à pain; tout était pensé pour la communauté agro-pastorale* (Fel, in Fel et Gachon, 1983). En effet, par un curieux retournement, *“la famille autoritaire transmet ses valeurs inégalitaires et une pratique sociale égalitaire”* (Todd, 1999) parce que, en contribuant à lutter contre le fractionnement des exploitations paysannes, elle a empêché les phénomènes de concentration capitaliste. Cependant, Gérard Larrère (in Fel et Gachon, 1983) est là pour nous

² Une fille était-elle héritière, celui qui venait “faire gendre” abandonnait son nom pour le sobriquet de la maisonnée qui l’adoptait, tout comme les domestiques attitrés.

³ *“L’ousta, avant d’être défini comme un bâtiment d’habitation-exploitation - au sens littéral du mot dans le parler local -, pourrait l’être comme un “qui-vive”. Car c’est bien une atmosphère d’attente et de préparation au combat qu’évoque l’ensemble des pratiques sociales qu’il suscite, dont le caractère offensif-défensif semble être le ressort intime. (...) une constante mobilisation de ses membres autour de la protection de ses biens, de ses terres et de sa réputation, et une alerte incessante sont requises de chacun pour garder l’ousta intègre et permettre ainsi qu’il soit un jour transmis à un descendant, à l’occasion d’une alliance de choix”* – Claverie et Lamaison, 1982, pages 35-36.

rappeler que si les pratiques communautaires, avec leurs usages égalitaires, ont permis aux plus pauvres de subsister, elles étaient avant tout censitaires, venant de ce fait renforcer les hiérarchies sociales : *“la collectivité villageoise du système agro-pastoral fut une “république des possédants”*.

On comprend qu’un tel système puisse favoriser la résistance aux influences extérieures sans se traduire par un surcroît d’autorité délégué aux instances politiques locales, qui restent faibles. Les mairies ne sont ni un véritable lieu de pouvoir, ni *l’espace public* du fait politique, selon la conception de Jürgen Habermas. La société margeridienne traditionnelle a certes été décrite comme une *“démocratie paysanne”* (Fel, 1983), mais cette démocratie était censitaire ; *“une distinction coutumière opposait citoyens électeurs et citoyens éligibles”* (Mendras et Forsé, 1983). De fait, le conseil municipal s’apparentait à une réunion de famille où chaque “maison”, chaque village se devait d’être représenté pour gérer, a minima, la commune conçue comme l’ousta collectif. Or, cette représentation et cette pratique perdurent ; il est notamment fréquent que, quand deux listes s’opposent aux élections municipales, si l’une d’elles est fortement majoritaire au premier tour, les électeurs se reportent massivement sur la seconde au deuxième tour⁴, à la grande satisfaction de la population (*“tout le monde y est”*). De fait, *“les sociétés autoritaires sont fondamentalement consensuelles”* (Todd, 1999) et la représentation locale continue de s’ancrer dans la conception anthropologique de la communauté villageoise, quitte à accentuer la fragmentation politique.

L’autarcie, les pratiques agro-pastorales, la hiérarchie sociale fondée sur la possession de la terre ont perduré, presque sans subir d’altération, jusqu’au dernier quart du XX^e siècle. Serge Lafont (1976) fait coïncider, dans la décennie 1955-1965, la disparition des derniers bergers et l’affaiblissement du pouvoir patriarcal. Dans les exemples détaillés d’unités agricoles qu’il fournit, l’ordre ancien de la famille-souche transparait encore partout au milieu des années 70 : ici on voit un frère célibataire vivre avec le couple propriétaire ; là un “gendre” qui n’a pu conduire l’exploitation comme il le souhaitait à cause de son beau-père, puis de sa femme ; ailleurs une frêrèche, deux frères et une sœur, célibataires, vivant avec leur mère âgée. Néanmoins, dès cette décennie-là, les mutations de l’agriculture ont commencé à profondément transformer la vie économique, et par voie de conséquence l’organisation sociale.

Une modernisation économique récente, sous le signe de l’individualisme

Si, comme partout ailleurs en Margeride (Diry, 1978 ; Rieutort, 1992), les transformations de l’agriculture saugaine se sont effectuées très tardivement, la modernisation a été dans l’ensemble spectaculaire. Témoignent de cette dynamique un espace bien tenu (souvent, on défriche), la multiplication des constructions neuves (vastes bâtiments d’exploitation, mais aussi résidences), les résultats du marché aux agneaux (4^{ème} place nationale) ...

Les années 70 avaient vu s’amorcer une spécialisation laitière, freinée par la politique des quotas mise en place après 1984 (diminution de près de 20 % du nombre de vaches laitières entre 1988 et 2000). Dans l’obligation de trouver d’autres créneaux, nombre d’agriculteurs se sont alors tournés vers l’élevage de vaches allaitantes, actuellement présentes dans deux fois plus d’exploitations qu’en 1988, tandis que d’autres renforçaient, dans la poursuite du

⁴ Ce fut par exemple le cas de Venteuges aux élections municipales de 2001 : 6 candidats d’une liste largement élus au premier tour, aucun pour la seconde liste, concurrente ; 5 candidats de la seconde liste élus au second tour, aucun de la première liste.

système agro-pastoral traditionnel, leurs troupeaux ovins (hausse des effectifs de 42 % entre 1988 et 2000). Les agneaux sont principalement élevés pour la boucherie, mais s'est amorcée une diversification récente : quatre exploitations se consacrent, au moins en partie, à l'élevage de brebis laitières.

Ces trois orientations, qui constituent la base actuelle du système agricole saugain, se conjuguent assez souvent dans les exploitations, parfois complétées par d'autres productions (élevages hors-sol de volailles ou de porcs), situation qu'illustre ce GAEC de Combret, (commune de Venteuges) qui associe, sur 72 ha, un troupeau de 500 brebis laitières (40 % des revenus), 40 vaches laitières, autant d'allaitantes et un élevage porcin (30 % des revenus). En 2000, il dégagait un revenu annuel d'environ 500 000 F, que se partageaient les trois chefs d'exploitation, deux frères, héritiers de l'exploitation familiale, et l'épouse de l'aîné, une néo-rurale originaire de Sète.

Dernièrement, on a pu constater des réorientations vers la vente directe, de produits laitiers, mais aussi, de plus en plus, de viandes. Depuis plusieurs années un jeune agriculteur du Trouquet (Saugues) a fait le choix de vendre directement, sur les marchés, de la viande d'agneau ou de porc (viande fraîche, mais aussi productions transformées : pâtés, jambons, etc...). Très récemment, son exemple a été suivi par d'autres exploitants, dont un jeune agriculteur de Sept-Sols (La Besseyre-Saint-Mary), qui, pour faire face à la crise de la vache folle, s'est lancé dans la vente directe de viande bovine préemballée, livrée à domicile. L'idée fait son chemin et quelques exploitants bien établis commencent à penser que la vente directe constituera à l'avenir un débouché non négligeable.

Si les diversifications révèlent une réelle vitalité du milieu local, l'initiative reste bien souvent individuelle, faute de rencontrer le soutien des élus locaux. Rares sont donc les expériences collectives de développement local. Les seules qui ont vu le jour au cours des vingt dernières années doivent tout au soutien d'institutions extérieures au Pays de Saugues, et plus particulièrement aux organisations professionnelles agricoles. On peut citer l'association d'agricultrices "Les Jonquilles" qui organise l'accueil d'enfants à la ferme et "Détour" qui se concentre sur l'agritourisme⁵. L'association Détour a vu le jour à la suite d'une formation-développement initiée par la Chambre d'Agriculture au début des années 80. Cette procédure novatrice d'appui au développement local intéressait beaucoup les organisations professionnelles du département de la Haute-Loire, retenu comme terrain expérimental dans le cadre d'un programme européen (financement FSE). L'action a permis à une douzaine d'agriculteurs de se regrouper pour baliser des chemins de randonnée, créer un réseau de gîtes, de chambres et tables d'hôtes dans tout le pays de Saugues. Mais le personnel politique local ne leur a apporté aucune aide (par exemple, pour financer la publication d'une plaquette présentant leurs circuits).

Grâce, une fois encore à des financements européens, une seconde formation-développement a été organisée une dizaine d'années plus tard (Fournier, 1992 et 2002). De nombreux projets individuels ont émergé de cette action (création de gîte d'étape, transformation et vente de petits fruits, organisation de randonnées accompagnées à pied et en VTT, etc), mais elle n'a pas débouché sur de nouvelles actions collectives (projet de création d'un point de vente pour les produits locaux et d'un atelier d'abattage et de transformation polyvalent respectant les normes sanitaires⁶), car les collectivités locales n'ont jamais manifesté leur intérêt, ni apporté

⁵ FOURNIER, M. et TANNEAU, J., 1998, (dir), "Du côté de Saugues", *Le Fil de la Borne*, n°23, 52 pages.

⁶ FABRE, C., 1992, *Les possibilités de diversification et de transformation des productions agricoles au Pays de Saugues*, DESS de développement agricole, IEDES, Paris 1.

le soutien espéré (investissement minimum : 200 000 euros). Au bout de quelques années, las d'attendre, les agriculteurs les plus motivés ont réalisé ces investissements à titre personnel, ce qui rend désormais plus difficile la réalisation d'un projet collectif.

L'agrandissement des exploitations

L'évolution économique de l'agriculture, les diversifications présentées ci-dessus, traduisent le dynamisme des jeunes agriculteurs et leur volonté de trouver des solutions pour continuer à vivre "au pays". Car, sur ces hautes terres, l'agriculture représente encore une activité professionnelle "désirable". Cependant, pour dégager un revenu décent, les exploitations doivent atteindre un niveau de viabilité économique, qui se définit par le nombre d'hectares exploités. L'agriculture saugaine n'a donc pas échappé aux tendances générales qui ont affecté l'activité au cours des dernières décennies : agrandissement des exploitations et diminution corrélative du nombre des exploitants. On recensait 1319 exploitations en 1955, 967 en 1970 ; il n'y en a plus que 477 en 2000 (dont 385 exploitations professionnelles, soit une baisse d'un quart environ entre 1988 et 2000). Dans la société traditionnelle où chacun se devait d'agrandir le domaine familial (l'ousta), l'accès à la terre constituait bien souvent un enjeu tout autant nécessaire que symbolique ; avec la politique européenne, s'agrandir – par l'achat ou la location- est désormais une question de survie, qui empoisonne toute la vie locale.

En 1962, 42 % des exploitations avaient moins de 10 hectares, pour 2,3 % qui comptaient plus de 50 ha. En 1970, la taille moyenne des exploitations s'établissait à 21,5 ha. En 1975, il n'y avait déjà plus, à l'échelle du Pays de Saugues, que 17,9 % d'exploitations de moins de 10 ha, pour 4,7% d'exploitations de plus de 50 ha. En 2000, la taille moyenne des exploitations s'établissait à 39 ha dans le canton de Saugues, et variait, selon les communes, de 31 ha (Croisances, Grèzes) à 51 ha (Thoras). Trois exploitations sur dix disposent désormais de plus de 50 ha (29,7 %).

L'agrandissement des exploitations s'est souvent réalisé dans le cadre d'un GAEC. Entre les deux derniers recensements agricoles, leur nombre est passé de 10 à 34, mais surtout, les superficies exploitées par les GAEC ont été multipliées par 5 (de 505 à 2527 ha). Si les GAEC sont représentatifs de la modernisation de l'agriculture, leur adoption, depuis le milieu des années 80, a été favorisée par les structures familiales traditionnelles. Comme dans le Rouergue⁷, la famille-souche a contribué au succès de cette nouvelle forme juridique parce qu'elle a permis d'associer le père à l'un de ses enfants ou, de plus en plus souvent dans le cas du Pays de Saugues, deux frères, et éventuellement leurs épouses.

Création et diffusion des Gaec dans le Pays de Saugues

⁷ JOLLIVET, M. et MENDRAS, H., 1971, *Les collectivités rurales françaises*, Paris, Armand Colin, 224 pages.
MENDRAS, H. et FORSÉ, M., 1983, *Le changement social, tendances et paradigmes*, Paris, Armand Colin, 284 pages.

Communes :	Avant 1980	1981-1985	1986-1990	1991-1995	Après 1996	Total
Saugues	1		4	1	2	8
Venteuges			2	2	1	5
La Besseyre-Saint-Mary		1	1	1	1	4
Chanaleilles			1	1	2	4
Grèzes			2		1	3
Cubelles				1	1	2
Thoras				2		2
Saint-Christophe				1	1	2
St-Préjet					2	2
Monistrol-d'Allier					1	1
Charraix					1	1
Total	1	1	10	9	13	34

Source : INSEE, fichier SIRENE, mai 2002.

Le cas d'un des plus importants GAEC du Pays de Saugues, situé à Chanaleille, permet de comprendre le mécanisme de l'agrandissement. Il exploite 120 ha de SAU (100 ha en propriété à Chanaleilles, regroupé à 90 % grâce à des échanges à l'amiable et 20 ha d'un seul tenant, en location, sur le canton de Pinols). Tout est en herbe (environ 80 ha de prairies naturelles et 40 ha de prairies temporaires labourées). Le GAEC produit à la fois du lait et de la viande. Au total, il possède une centaine de vaches (environ 50 laitières et 50 allaitantes), auxquelles il faut ajouter 60 génisses et 20 brouards. Le nombre de bêtes est naturellement conditionné par les quotas dont dispose l'exploitation : 200 000 litres de lait et 50 vaches allaitantes. Le père qui, au cours de sa vie active, avait progressivement agrandi son petit domaine grâce à des achats judicieux, produisait seulement du lait : son quota de 80 000 litres a été porté à 200 000 litres, lors de l'installation de son fils aîné en 1988. Le quota de vaches allaitantes a été obtenu lors de l'installation du cadet en 1992. C'est à cette occasion que les deux frères ont décidé de créer un GAEC en regroupant les deux exploitations de leur père et de leur mère. A leur tour, ils ont agrandi leur exploitation en achetant quelques parcelles à Chanaleilles, et surtout, en louant des terres sur le canton de Pinols.

La faim de terres

L'agrandissement des exploitations n'est pas un phénomène totalement nouveau ; toutefois, jusqu'aux années 70 il s'effectuait à un rythme assez lent (Fel, in Gachon et Fel, 1983). L'entrée brutale dans le processus de modernisation agricole va conduire à renchérir le coût de la terre, dans une société déjà très encline à la survaloriser. Serge Lafont notait en 1976 que, si les transactions s'étaient établies dans une fourchette moyenne de 5 à 11000 F l'ha au cours des années précédentes, les années 1975 et 1976 se signalaient par des hausses considérables (de 12000 à 20000 F l'ha). C'est donc bien à partir du milieu des années 70 que s'amorce la pression excessive sur le marché foncier. *“La terre de Margeride n'est pas à vendre”*, constataient, en 1983, tant André Fel qu'Agnès Pinault (in Gachon et Fel, 1983), en se demandant combien de temps cela durerait. Elle ne l'est toujours pas, ou à un niveau de prix très élevé. La pression foncière n'a pas faibli depuis les années 70. Longtemps, les parcelles du plateau se sont négociées entre 20000 F et 25000 F l'ha. La faim de terres est maintenant telle qu'un hectare – souvent de médiocre qualité - se négocie autour de 50 000 F au cœur du Pays de Saugues (un peu moins dans les communes périphériques)!

Si la terre est rare, c'est aussi que ceux qui partent, fréquemment, ne vendent pas : à la Besseyre-Saint-Mary, on a compté au début des années quatre-vingt-dix, 196 comptes patrimoniaux pour 150 résidents ! Certes, ce chiffre ne rend pas un compte exact du nombre

des propriétaires concernés, dans la mesure où, par exemple, selon les régimes matrimoniaux, on peut avoir plusieurs comptes pour un ménage (un premier pour l'époux, un second pour l'épouse et un troisième indivis), mais il reflète bien cependant l'éclatement de la propriété et, aussi, l'importance de la propriété foraine. Si la terre de Margeride est recherchée, c'est qu'il y a localement une véritable faim de terre parce que, dans ce pays profondément paysan, les jeunes sont encore nombreux à vouloir rester, et qu'il leur faut disposer de superficies de plus en plus importantes, en raison des politiques nationale et européenne. Pourtant, au-dessus de 20 000 F l'ha, estiment les techniciens de la DDA, le retour sur investissement paraît difficile. Cela, les jeunes agriculteurs de Margeride en général le savent mais, même lorsqu'ils en ont parfaitement conscience, les comportements culturels l'emportent : *“On est fou; les montagnards, c'est comme ça”*, se plaisent-ils à répéter. Si la terre est rare et chère, c'est qu'elle ne constitue pas seulement un enjeu économique, mais aussi un enjeu social, qu'elle conforte les statuts sociaux. Cependant, à 50 000 F l'hectare, ce ne sont plus –à l'exception, rare au demeurant de ceux qu'on appelle parfois “les loups”- les exploitants disposant déjà de belles superficies qui se portent acquéreurs mais, au contraire, les agriculteurs en situation encore fragile, pour lesquels l'agrandissement constitue une condition de la survie économique.

La tension sur la terre est ainsi permanente, qui nourrit diverses strates de conflits et de désirs de revanche entre les individus et les groupes ; c'est la lutte des classes (entre les “gros” et les “petits”), la lutte des “castes” (entre les maisonnées et, bien souvent, les branches majeures et mineures d'un même ousta) et, plus souvent encore, la lutte des générations, sur un fond culturel qui reste, au final, assez commun et immuable.

La révolution sociale : le bouleversement des hiérarchies terriennes traditionnelles

La dynamique économique a été portée par une véritable révolution sociale. En effet, par un curieux renversement, les “petits” d'aujourd'hui –ceux qui se considèrent comme tels- sont parfois les “gros” d'hier. Prisonniers de leur système de pensée traditionnel, qui valorisait la possession effective de la terre, quelques propriétaires de “gros” oustas ont parfois cédé leur exploitation en fermage, pensant conserver le prestige symbolique de la propriété. Ainsi en est-il de cette famille de Sauzet (Venteuges), propriétaire d'un vaste domaine, qui a migré vers la région stéphanoise, dans les années soixante, *“quand il a fallu payer la main-d'œuvre”*⁸. Le chef de famille avait pourtant déjà plus de quarante ans et, faute de songer à investir pour mécaniser son exploitation, il a préféré quitter une structure viable pour occuper en ville un emploi salarié. Il a laissé - en fermage- la valorisation économique de son domaine à un tout petit agriculteur de sa famille, qui possédait à peine quelques hectares sur la commune de La Besseyre : ses fils dirigent aujourd'hui l'un des plus “gros” GAEC du Pays de Saugues.

Selon un autre mécanisme, beaucoup d'héritiers de domaines agricoles conséquents sont restés célibataires, faute de pouvoir réaliser cet *“impossible mariage”* (Claverie et Lamaison, 1982), trouver une héritière à la hauteur des espérances de leur famille. Les situations sont parfois tragiques. Ainsi, toujours dans le village de Sauzet, un autre héritier d'une importante famille⁹ est resté célibataire parce qu'aucune prétendante ne trouvait grâce aux yeux de son père, décédé à l'âge de 92 ans. C'est à plus de soixante ans qu'il s'est enfin trouvé libre de

⁸ On peut ainsi constater que la pratique de la “location” d'une main-d'œuvre jeune a perduré très longtemps. Cette main-d'œuvre, qui vivait sur l'exploitation, était nourrie, logée –mal - mais très peu payée.

⁹ Plusieurs générations s'étaient succédées à la tête de la commune, et longtemps “la mairie” avait été située dans la ferme familiale.

chercher une compagne ! Mais ce qui animait ce retraité de l'agriculture, c'était moins la compagnie d'une épouse que la possibilité d'avoir un héritier, au point qu'il a envisagé d'adopter le fils de la compagne qu'il avait enfin rencontrée. En règle générale, ces exploitations sans successeur viendront grossir celles des jeunes agriculteurs les plus dynamiques, par le biais du fermage ou du partage successoral –le bien passe alors le plus souvent à une branche moins favorisée de la famille. Dans tous les cas, le domaine est partagé entre les voisins et/ou les membres de la famille. Contrairement à ce qui peut se passer dans d'autres cantons de Haute-Loire (La Chaise-Dieu par exemple), ni les élus locaux, ni les autres institutions (SAFER par exemple) n'interviennent pour favoriser l'installation d'un nouvel agriculteur, même lorsque l'exploitation est viable (au cours des cinq dernières années, au moins deux domaines importants de Venteuges ont ainsi été fragmentés).

Un nouvel ordre générationnel

La vitalité de l'agriculture se traduit par la jeunesse des exploitants. Car ce sont bien désormais, les jeunes qui gèrent les affaires et prennent les décisions, et non plus les patriarches. Quelques chiffres permettent de mesurer cette évolution : en 1962, seuls 13,5 % des exploitants avaient moins de 40 ans ; ce pourcentage passe à 20,8 % en 1970, pour atteindre 39,5 % au dernier RGA. La part des jeunes agriculteurs se révèle donc considérablement plus élevée à Saugues que dans la moyenne du département (32 % en Haute-Loire) ou de la région (29 % en Auvergne). Ils se signalent également par un meilleur niveau de formation initiale : 56 % ont suivi des études secondaires ou supérieures contre 42 % en moyenne pour le département ou la région. Ensuite, les agriculteurs les plus jeunes sont désormais à la tête des plus grandes exploitations (78 des 120 exploitations de plus de 50 ha, et surtout 11 des 13 exploitations de plus de 100 ha sont gérées par des agriculteurs de moins de 40 ans). Mais, dans bien des cas, il s'agit moins des héritiers des gros domaines traditionnels, que des enfants de leurs fermiers et/ou des branches pauvres des anciennes oligarchies paysannes, qui ont su saisir les opportunités qu'offrait la modernisation à partir des années 70.

C'est à force de travail et de stratégie que les fils d'anciens fermiers ou de petits propriétaires sont parvenus à asseoir leur nouveau statut social sur leur réussite économique. *“Il leur a fallu beaucoup d'opiniâtreté, mais aussi des facultés d'adaptation remarquables pour atteindre aux résultats encourageants que l'on connaît aujourd'hui”* : ce constat, dressé par Christian Mignon (2001) pour décrire l'évolution générale de l'agriculture en Haute-Loire, s'applique parfaitement à la situation d'un des plus importants GAEC du Pays de Saugues (103 hectares, 90 vaches laitières, 400 000 litres de quotas), situé dans un hameau de la commune éponyme. Les débuts ont été difficiles. Pour arriver à ce résultat, les deux frères ont, au départ, réalisé durant plusieurs hivers consécutifs des travaux de débardage dans la Lozère, tandis que l'épouse de l'aîné, également associée dans le GAEC, créé en 1989, travaillait dans une petite entreprise locale de plasturgie (Fournier, 1998). Au prix d'une importante charge de travail, la pluri-activité leur a permis de rassembler le capital nécessaire pour dédommager leurs nombreux oncles, tantes, frères et sœurs et faire face aux investissements indispensables (salle de traite). En 1993, l'achat d'une autre ferme, sur une commune voisine, leur permettait d'obtenir 100 000 litres de quotas supplémentaires (de 300 à 400 000 litres).

Ces jeunes agriculteurs sont fiers d'avoir réussi mais, en général, ils éprouvent aussi un sentiment de revanche à l'égard des propriétaires des domaines traditionnels qui, dans les villages, dominaient leurs pères, fermiers ou petits paysans. Pour cette génération, le souvenir de ce qui a été vécu comme de l'humiliation (par exemple, passer en dernier lors des travaux

collectifs) est resté très vif, et constitue un puissant moteur. *“Voici le serf !”* : ainsi se présente, par dérision, un jeune fermier de Venteuges (il loue en totalité les 40 ha qu'il exploite) lorsqu'il retourne dans le village où résidait son père, fort désormais de ses 90 000 litres de quotas -c'est déjà beaucoup pour la région, de sa maison neuve avec cuisine intégrée, de son tracteur avec cabine équipée de stéréo... Cette mutation, nombre de jeunes agriculteurs l'ont vécue comme une véritable révolution. Mais ils n'ont pas échappé au travers local, méprisant maintenant aussi bien l'ancienne oligarchie des propriétaires qui n'ont pas su faire fructifier leur patrimoine, que les petits paysans qui n'ont pas pu s'agrandir et suivre le cours de la modernité productiviste. *“Un tel qui a “mangé son bien” est méprisé et vilipendé”* : la formule, employée par Elisabeth Claverie et Pierre Lamaison, pour décrire la situation des XVIIIe et XIXe siècles, conserve toute son actualité. Si les jeunes agriculteurs sont bien devenus des entrepreneurs, comme le souhaitaient les organisations agricoles, la culture de l'ousta n'est pas morte.

Les répercussions politiques : une inertie revendiquée

Cette très récente révolution sociale alimente les rancœurs, de même que les inégalités engendrées par les mutations économiques : les exploitations prospères, qui ont su saisir à temps les opportunités, ne doivent pas faire oublier, que beaucoup de foyers ont des revenus excessivement faibles (le revenu net moyen des foyers fiscaux du Pays de Saugues, 7336 euros, est le plus faible du département). Les ressentiments se trouvent tout particulièrement exacerbés en période électorale ou à l'occasion de projets qui paraissent favoriser une modernité agricole contestée. Ainsi, depuis plus d'une dizaine d'années, le projet de création d'un atelier collectif de découpe fait-il figure de serpent de mer, faute de volonté politique. Encore plus emblématique, a été l'échec de l'ambitieux projet de remembrement de La Besseyre-Saint-Mary, qui a eu des répercussions politiques dans tout le canton.

Le remembrement de La Besseyre : l'échec d'un projet modèle

La Besseyre-Saint-Mary, vaste territoire pour peu d'hommes! Pour une superficie de 2157 hectares, le recensement de 2000 dénombrait une population communale de 133 habitants. La douzaine de lieux habités qui composent la commune utilise un espace agricole qui s'étage entre 1050 et 1250 mètres. Au-delà, les versants sont voués à des boisements homogènes de pins sylvestres et de hêtres (environ 1000 ha) qui rapportent aux habitants des revenus non négligeables par le biais de l'exploitation privée ou de la vente de coupes dans les biens de section. L'agriculture cumule ici les handicaps d'un climat rude (environ 160 à 170 jours de gel par an) et de sols très acides, très maigres. Pourtant l'espace agricole est bien tenu : peu de friches, si ce n'est sur les versants vraiment trop pentus en bordure des ruisseaux qui lacèrent le plateau (moins de 6 % du territoire communal). Une quinzaine d'exploitations agricoles à temps complet - dont deux GAEC -, jugées “viabiles” car disposant de plus de 40 hectares et quelques très petites unités - en général des doubles actifs âgés, proches de la retraite - se partagent les 1000 hectares de la SAU communale, dont les trois quart sont toujours en herbe.

Comme partout dans le Pays de Saugues, l'élevage ovin est resté très important (la moitié des exploitations possède un troupeau de moutons), la spécialisation laitière, amorcée dans les années 70, a été freinée par la politique des quotas : aucune vache laitière n'était recensée au RGA de 1970, contre près de 400 en 1979, élevées dans 33 exploitations sur un total de 45; entre 1979 et 1988 le nombre de vaches laitières a diminué de presque 25 %, tandis que la production de lait livré à la laiterie s'accroissait dans les mêmes proportions. A partir du milieu des années 80, et plus encore depuis la mise en œuvre de la nouvelle PAC, nombre

d'agriculteurs se sont tournés vers l'élevage de vaches allaitantes. En 2000, 9 exploitations seulement continuaient à pratiquer l'élevage laitier, et 14 avaient un troupeau de vaches allaitantes.

La modernisation de l'agriculture, son entrée dans le système productiviste, s'est naturellement traduite par la disparition d'un grand nombre de fermes (56 au RGA de 1970, 28 en 1988, 20 en 2000, dont 14 professionnelles) et, corrélativement, par l'augmentation de la taille des exploitations restantes. Cet accroissement s'est surtout effectué par le biais de la location de parcelles : plus de huit hectares sur dix étaient, en 1970, exploités en mode de faire-valoir direct pour seulement cinq sur dix en 1988 et trois sur dix en 2000. Ce type d'évolution explique la grande dispersion des parcelles de chacune des exploitations sur le territoire communal, leur grande imbrication, et justifiait, d'un point de vue économique, la mise en œuvre d'une opération de remembrement. Mais le projet a littéralement transformé la commune en champs de bataille, et son maire –également conseiller général et syndicaliste agricole chevronné et reconnu - a perdu son poste aux élections municipales de 1995, puis cantonales de 2001.

En juillet 1989, le maire proposait à son conseil municipal d'engager une opération de remembrement ambitieuse. En effet, à côté du regroupement parcellaire, la commune comptait effectuer un certain nombre de travaux d'aménagement grâce aux terrains (2 % des superficies remembrées) qu'elle pouvait préempter. Était ainsi prévu l'assainissement de quatre hameaux par lagunages naturels. Six villages étaient concernés par la création de réserves d'eau destinées à lutter contre les incendies. Un plan d'eau était également programmé, à proximité duquel aurait dû se construire un centre d'accueil touristique. Surtout, *“l'objectif prioritaire [était] de permettre à de jeunes agriculteurs de rester au pays”*. La mairie envisageait de rétrocéder du terrain à deux d'entre eux qui louaient en totalité les terres qu'ils exploitaient, afin qu'ils puissent construire des bâtiments modernes. C'était donc bien la pérennité de l'activité agricole qui était en jeu, et le maintien des rares jeunes demeurant au pays, dans cette commune très vieillie.

Le périmètre de l'opération devait concerner deux secteurs : d'une part tous les lieux habités et l'espace cultivé du sud de la commune; d'autre part, le village de la Soucheyre, clairière-agricole isolée sur une langue de plateau. Dans ce périmètre (superficie totale de 1090 ha, soit à peu près la moitié du territoire communal), on dénombrait 2175 parcelles distinctes pour un morcellement moyen de 11 parcelles par propriété. Le réaménagement foncier devait diviser le nombre total de parcelles par trois et ramener le morcellement moyen à 4 parcelles par propriété, la taille moyenne des parcelles s'établissant à 1,3 ha contre 50 ares dans la situation antérieure.

Les oppositions se manifestèrent tardivement, en 1993, alors que l'enquête publique effectuée au cours du printemps 1991 n'avait donné lieu à aucune contestation particulière. En 1994, 92 propriétaires - résidents et non résidents - opposés à l'idée même de remembrement créent une association de défense, et commencent à mettre en scène leurs revendications (manifestations, notamment au Mont Mouchet, haut lieu de la Résistance). Les actes de malveillance se multiplient à l'égard des personnels de la direction de l'Agriculture travaillant sur le terrain, et plus encore des géomètres (roues crevées, serrures collées). Au fil des mois, les actions se font de plus en plus agressives. En août 1994, c'est sous la protection des gendarmes que les membres de la commission durent se réunir pour voter la poursuite de l'opération et l'affichage public du nouveau parcellaire. Au cours de l'hiver, les bornes disparaissaient à peine déposées sur le terrain. L'émotion atteint alors son comble quand cinq

propriétaires d'un village de la commune sont arrêtés par les gendarmes, pour arrachage de bornes, sur dénonciation de leurs voisins, exploitants à qui ils louaient des terres ! Mais les attaques se sont surtout concentrées sur la personne du maire (menaces de mort par courrier, inscriptions sur les chaussées, agression physique...). Le remembrement constitua naturellement l'unique objet des élections municipales de 1995 qui donnèrent la victoire totale aux opposants¹⁰. Dès le premier juillet, le nouveau conseil municipal annula la procédure de remembrement.

Les élections municipales : terrain de lutte entre agriculteurs

Les événements de La Besseyre ont fortement influencé les élections municipales de tout le Pays de Saugues, qui ont partout été marquées par une grande agressivité à l'égard des jeunes agriculteurs qui se présentaient, en particulier au chef-lieu de canton (lettres et appels téléphoniques anonymes, menaces ou dénonciations calomnieuses peintes sur les chaussées, utilisation des sobriquets...), avec, pour résultat une absence totale de représentation du milieu agricole au conseil municipal de Saugues et l'élection, dans presque toutes les communes, des personnalités les plus conservatrices et les moins susceptibles de porter des projets. *A contrario*, le Pays de Saugues s'est privé des éléments les plus dynamiques et les plus compétents : plusieurs des candidats qui se présentaient avaient eu des responsabilités syndicales dans le domaine agricole, y compris à l'échelle nationale (à Saugues et Chanaleilles notamment).

On peut avancer l'hypothèse, pour expliquer ces comportements contre-productifs, que se conjuguent là deux types de raisonnement. Il s'agit tout d'abord, certainement, de la volonté de priver, de façon vexatoire, d'une reconnaissance symbolique ceux qui ont perturbé l'ordre social et culturel de la communauté. Les exclus de la modernisation économique de l'agriculture (y compris les migrants ayant conservé quelques lopins et les retraités sans successeurs) prennent leur revanche. Beaucoup craignent aussi l'accession de concurrents à la direction des affaires locales. C'est bien parce que n'est pas encore achevée la mutation sociale et économique du Pays de Saugues, dont l'enjeu demeure plus que jamais la maîtrise des terres agricoles, parce que les stratégies individuelles et familiales préfèrent se déployer dans l'entre-soi des relations d'interconnaissance, que certains acteurs locaux souhaitent se passer d'arbitre et éviter toute initiative d'intérêt général susceptible de venir les perturber.

Ce résultat - la décomposition de la représentation collective- est favorisé par les modalités électorales qui caractérisent les communes de moins de 3500 habitants. Là, tout est possible : les candidats peuvent ne se présenter qu'au second tour, se présenter sans coéquipiers, s'inscrire sur des listes disparates qui rassemblent tous les volontaires de la commune, etc. Quant à l'électeur, il a également toutes les libertés, et surtout celle de "rayer" les candidats qui dérangent. Au final, on vote moins *pour* quelqu'un que *contre* quelqu'un d'autre. On ne choisit pas, on élimine. Et comme chacun procède de la même façon, cela conduit à éliminer les agriculteurs les plus dynamiques, et à élire, par défaut, les personnalités les plus falotes, celles qui n'interviendront pas dans les conflits d'intérêt. Ajoutons que le nombre massif de propriétaires forains inscrits sur les listes électorales vient renforcer les conservatismes locaux. Ces personnes gardent de leur pays une certaine vision passéiste, qu'ils contribuent à maintenir, parce qu'ils n'en connaissent plus la réalité, ou parce que l'archaïsme présumé les renforce, *a posteriori*, dans le sentiment d'avoir fait le bon choix (partir vivre ailleurs).

¹⁰ Pour les élections présidentielles, l'association de défense distribua des documents photocopiés portant la mention "Non au remembrement" : la moitié des votants de la commune mit dans l'urne l'un de ces bulletins, ce qui valut à La Besseyre de détenir le record national des votes nuls et d'être de ce fait citée au journal télévisé.

Ces électeurs absentéistes représentent souvent une partie très importante du corps électoral (à Venteuges, le nombre d'électeurs inscrits est d'environ un tiers supérieur à la population totale).

Les revendications des femmes dans le prisme de la lutte des "classes"

L'inertie des élus ne se limite pas au domaine agricole. Elle s'applique à tous les aspects de la vie économique et sociale. Le Pays de Saugues reste notamment très pauvre en matière d'offre, tant culturelle, éducative, que ludique, à destination des enfants et des adolescents. A ces carences, les femmes du Pays de Saugues sont particulièrement sensibles. On pourrait ajouter qu'elles y sont certainement d'autant plus sensibles que, dans le système anthropologique de la famille-souche, les femmes sont traditionnellement les garantes de l'éducation (Todd, 1999). Et nous avons déjà pu constater, par exemple, que le niveau de formation générale des agriculteurs saugains était en moyenne nettement plus élevé qu'à l'échelle départementale ou régionale. Garantes de l'éducation, cette tâche qui leur incombe dans la répartition des rôles, les rend sensibles à la modernité, aptes à mesurer le décalage possible avec ce qui se fait ailleurs, et les autorise aussi à revendiquer pour que les écarts observés se réduisent. Or, leurs revendications se heurtent à la mauvaise volonté édilitaire, tout particulièrement pour ce qui concerne le domaine de l'enfance (refus de la mairie de Saugues d'accorder une salle aux adolescents, refus de la Communauté de Communes de financer un projet de halte-garderie, porté par un groupe d'assistantes maternelles, voire plus banalement refus de financer des projets scolaires, etc.)¹¹.

Une fois encore, les répercussions, sociales et politiques, des mutations agricoles permettent d'apporter un éclairage à cette situation tout à fait étonnante. En effet, les jeunes agriculteurs dynamiques – et plus largement les jeunes actifs, commerçants, artisans – disposent non seulement de la terre agricole (première valeur dans le système saugain), mais ils ont aussi des épouses, des enfants. Ce qui pourrait apparaître comme d'une grande banalité en d'autres lieux prend ici toute son importance, sous un double point de vue. Dans ces régions désertifiées, les filles ont migré les premières, et la rareté des emplois fait qu'elles continuent à le faire. Le célibat masculin reste donc élevé. Or, pour perpétuer son lignage, il est indispensable de se marier, ou du moins de vivre en couple. L'accès au mariage, comme l'accès à la terre, est donc devenu un critère discriminant, et un enjeu à la fois symbolique et vital.

Si les jeunes entrepreneurs dynamiques – agriculteurs et artisans – ont en général bien tiré leur épingle du jeu dans le champs matrimonial, très concurrentiel, au contraire, ceux qui ont été marginalisés économiquement et socialement, n'ont pu fonder une famille. On peut ajouter que leur ouverture au monde, leur bonne situation économique, a permis à plusieurs de ces jeunes actifs dynamiques d'épouser des jeunes femmes d'origine urbaine. De plus, si un certain nombre d'entre elles sont associées dans les GAEC, la plupart ont fréquemment un emploi extérieur à l'exploitation, ce qui vient encore conforter la situation financière des ménages. Cette dernière solution est maintenant considérée comme une sorte d'idéal, et les parents des jeunes agriculteurs célibataires incitent leurs fils à rechercher une épouse *qui travaille*, de préférence institutrice ou infirmière¹².

¹¹ Chignier-Riboulon, F., Couturier, P., Fournier, M., Mainet, H., Semmoud, N., 2002, *Economie solidaire et espaces fragilisés auvergnats : une participation à la dynamique des territoires ? (Ambert, Saugues)*, rapport au Secrétariat d'Etat à l'économie solidaire et au développement durable, 84 pages.

¹² Pour illustrer cette situation, nous pouvons revenir sur le GAEC de Chanaleilles précédemment cité. Les épouses des deux jeunes agriculteurs travaillent à l'extérieur de l'exploitation. La première est secrétaire

L'épouse est désormais devenue un enjeu explicite de la distinction sociale : on se moquera ouvertement de celui qui n'a pas su la "trouver" ou la garder (parce que maintenant les saugaines demandent le divorce). Dans ce contexte, la mauvaise volonté affichée par certains élus à l'égard des revendications portées par les femmes, qui plus est concernant le domaine de l'enfance, peut aussi être interprétée comme un élément dérivé de la lutte des classes qui se joue actuellement au Pays de Saugues. Les jeunes agriculteurs étant finalement les seuls à avoir pu se marier et fonder une famille – donc perpétuer leur lignage - le rejet des revendications de leurs épouses exprime, tout comme leur éviction des fonctions électives, les rancœurs et jalousies de ceux qui n'ont pu atteindre –et n'espère plus atteindre - la bonne dimension économique. Il s'agit autant d'une opposition sociale que générationnelle et culturelle.

Conclusion : dynamiques territoriales et pesanteurs politico-administratives

L'évolution de l'agriculture a eu pour conséquence une grande inertie politique qui, dans les représentations, paraît conforter les plus faibles (ceux qui n'ont pas réussi) dans leurs positions, mais favorise de fait les plus forts (ceux dont les situations financières ou les réseaux sont suffisamment puissants pour ne pas avoir besoin de l'action collective). Les jeux politiques autour des évolutions socio-économiques tendent à bloquer les porteurs de projets. La réussite économique de certains a conduit, paradoxalement, à mettre en place des équipes municipales surannées qui opposent une grande résistance au développement de projets de territoire. Le lien entre structure familiale et système politique se traduit non seulement dans le domaine agricole, économique, mais également à travers la perception du rôle des femmes, leurs revendications pour l'amélioration des équipements, des services publics, du cadre de vie.

Tout ceci aboutit à une situation de sous-développement dans un milieu agricole encore jeune et économiquement dynamique. Or, les retards enregistrés dans le domaine social, culturel, ne peuvent inciter de nouvelles populations à s'installer dans le Pays de Saugues alors que, comme le constate Christian Mignon (2001), *"l'agriculture à elle seule, et quels que soient ses mérites n'est plus à même d'assurer le renouvellement des hommes et de la société rurale. Indispensable, nécessaire mais non suffisante, elle doit, pour la survie de ses pays, accueillir à ses côtés des activités non agricoles"*. La société d'interconnaissance est en général considérée comme un atout pour le dynamisme des territoires. Mais quand la prégnance du local tend à fragiliser les rares porteurs de projet, à les marginaliser, on peut s'interroger sur les limites de la participation démocratique dans des sociétés locales où les instances politiques cultivent l'inertie et renoncent à leur mission d'intérêt général. Ce surpouvoir, que les maires ont obtenu avec les lois de décentralisation, entre ici en contradiction avec nombre de projets dont l'utilité économique ou sociale n'est pas contestable. Dès lors, ne peut-on plaider pour une alternative politico-administrative en faveur des espaces fragiles, modifier quelque peu les règles du jeu dans des contextes où les mécanismes de la médiation politique locale apparaissent durablement grippés, en clair que les institutions englobantes, et en premier lieu l'Etat, acceptent de soutenir financièrement – après expertise- les projets des acteurs dynamiques mais minoritaires d'un territoire.

médicale ; après avoir, durant plusieurs années, effectué les trajets pour se rendre à l'hôpital du Puy (65 km), elle a pu obtenir une mutation à celui de Saint-Alban (à 15 km, en Lozère). Les parents de cette jeune femme étaient originaires du Pays de Saugues ; bien qu'elle n'ait jamais vécu dans le canton avant son mariage, elle le connaissait bien pour y avoir fait de longs séjours pendant les vacances. La seconde, originaire de l'Allier, est actuellement institutrice à l'école privée de Saugues. Son premier poste l'avait conduite à enseigner à la petite école (classe unique pendant longtemps) de Chanaleilles, où elle a rencontré son futur époux.

Bibliographie

- BONNIN, Ph., MAYEUR, M., de la SOUDIERE, M., 1983, *L'Ostal en Margeride*, Paris, édition du CNRS.
- CLAVERIE, E. et LAMAISON, P., 1982, *L'impossible mariage. Violence et parenté en Gévaudan, 17^e, 18^e et 19^e siècles*, Paris, Hachette-Littérature, 296 pages.
- COLLECTIF, 1996, *Le Pays de Saugues, 1960-1976 : les années d'espérances, en hommage au Docteur Jean-Claude Simon*, Saugues, Edition des Amis de la Tour, 53 pages.
- DAUDÉ, G., 1992, "La Margeride : un pays en quête d'avenir", in *Des régions paysannes aux espaces fragiles*, colloque international en hommage au Professeur André Fel, Clermont-Ferrand, CERAMAC, pages 637-648.
- DIRY, J.P., 1978, Les marchés des produits animaux et forestiers en Margeride, *Revue d'Auvergne*, tome 92, n°1, pages 1-38.
- FEL, A., 1962, *Les hautes terres du Massif central, traditions paysannes et économie agricole*, Clermont-Ferrand, Publication de la Faculté des Lettres, 340 pages.
- FEL, A. et BOUET, G., 1983, *Atlas et géographie de la France moderne : le Massif central*, Paris, Flammarion, 348 pages.
- FEL, A. et GACHON, L. (dir), 1983, *La Margeride : la montagne, les hommes*, Paris, INRA, 786 pages.
- FOURNIER, M., 1992, *Evaluation des actions de formation-développement de l'Opération Intégrée de Développement (OID)*, étude réalisée pour l'Observatoire de Recherche en Formation-Développement, 78 pages.
- FOURNIER, M., 1998, *Les dynamiques industrielles d'une moyenne montagne, Innovations, initiatives en Auvergne et Velay*, Clermont-Ferrand, Presses de l'Université Blaise Pascal, 440 pages.
- FOURNIER, M., 2002, *La formation-développement : un outil pour l'initiative locale*, communication au séminaire international "Initiative entrepreneuriale et développement régional en Europe", Bucarest-Alba Julia (Roumanie), juillet 2002.
- LAFONT, S., 1976, *Le pays de Saugues, traditions et évolution*, mémoire de maîtrise de géographie, Clermont-Ferrand, 128 pages.
- MIGNON, C., 2001, Economie et société, in *Haute-Loire*, Encyclopédie Bonneton, Paris, pages 256-302.
- RIEUTORT, L., 1992, "Agriculture modernisée et campagnes fragiles : l'exemple des hautes terres lozériennes", dans *Des régions paysannes aux espaces fragiles*, colloque international en hommage au Professeur André Fel, Clermont-Ferrand, CERAMAC, pages 281-292.
- de la SOUDIERE, M., 1985, Margeride(s), *Les Temps Modernes*, n°465.
- TODD, E., 1999, *La diversité du monde, Famille et modernité*, Paris, Seuil, 436 pages.